



MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE
771, CHEMIN DE LA BEUCE
CALIXA-LAVALLÉE (QUÉBEC) J0L 1A0

**AVIS PUBLIC
CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 327 –
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

À L'ENSEMBLE DE LA POPULATION CALIXOISE

AVIS EST DONNÉ QUE :

1. L'avis de motion et le projet de règlement n° 327 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Calixa-Lavallée seront déposés à la séance ordinaire du conseil municipal le 8 mars 2022 à 20 h ;
2. Le présent avis public est donné au plus tard le septième jour qui précède celui de la tenue de cette séance conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ;
3. L'adoption de ce règlement a pour but d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;
4. Le projet de règlement n° 327 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Calixa-Lavallée sera présenté pour adoption lors de la séance ordinaire du 5 avril 2022 à 20 h.

Toute personne désirant poser des questions relativement au projet de règlement est priée de la poser par courriel à l'adresse : directeur@calixa-lavallee.ca ou par téléphone au 450 583-6470, au plus tard le 5 avril 2022 à 15 h.

Donné Calixa-Lavallée, ce 28 février 2022

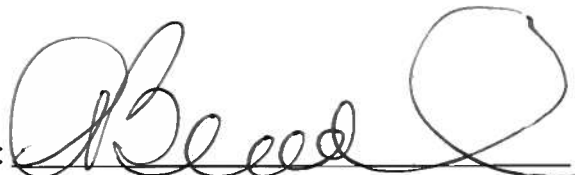
Anne Beauchemin
Directrice générale et greffière-trésorière

CERFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Anne Beauchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 28 février 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28 février 2022

Signé par :



Anne Beauchemin

Directrice générale et greffière-trésorière

Avis public projet d'adoption règlement n° 327 – Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Calixa-Lavallée